



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

# La prévention de la criminalité à la croisée des chemins

**Ross Hastings**

*Département de criminologie et Institut pour la prévention de la criminalité  
Université d'Ottawa*

Si près et si loin à la fois...

Ces mots peuvent évoquer bien des images différentes; toutefois, dans le cas qui nous occupe, ils font référence à la prévention de la criminalité au Canada.

Si près... De prime abord, la prévention de la criminalité a grandement progressé au Canada. Pour bien des gens, certains tournants ont revêtu une importance majeure : la *Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain*, qui s'est tenue à Montréal en 1989; ce qu'on a désigné comme le *Rapport Horner*, de 1993; peut-être aussi le lancement de la phase I de la *Stratégie nationale pour la prévention du crime* (SNPC), incluant la fondation du Conseil national de prévention du crime en 1994. Dans les premiers temps, la promesse que portait la prévention suscitait une grande énergie et beaucoup de fébrilité, mais les ressources et les appuis se faisaient rares. En lançant la phase II de la SNPC, on a tenté de s'attaquer à ce problème en investissant plus de 30 millions de dollars par année pour soutenir des initiatives de prévention; cette somme a plus que doublé depuis. Et on a connu certaines réussites. On a réalisé beaucoup de choses et tous les ordres de gouvernement tiennent maintenant compte de la prévention de la criminalité dans l'élaboration de leurs politiques et pratiques; celle-ci jouit en outre d'un appui populaire et politique appréciable.

Et si loin à la fois... Il existe un sentiment préoccupant voulant que la prévention soit parvenue à la croisée des chemins et que son avenir soit loin d'être assuré. Les signes abondent. Au niveau fédéral, le financement du Centre

national de prévention du crime (CNPC) a été majoré considérablement et le Centre a lancé son *Plan d'action visant à diminuer efficacement la criminalité* (2007), qui l'aidera à explorer de nouvelles orientations dans nombre de secteurs. Mais le Centre semble en proie à une crise de croissance, dont l'une des manifestations, et non la moindre, est son incapacité d'allouer tous ses fonds (au cours d'un récent exercice, près de la moitié des fonds du CNCP n'a pas pu être reportée). Quelques provinces et territoires sont à élaborer des politiques coordonnées de prévention de la criminalité et de nombreuses villes investissent beaucoup d'argent et de ressources dans la conception d'initiatives de prévention. Mais ces efforts ne sont pas entre liés et il n'existe aucune stratégie nationale réelle qui intègre les efforts de tous les ordres de gouvernement dans une approche globale et durable de gouvernance et de gestion de la prévention de la criminalité et de la sécurité communautaire au Canada.

La prévention se heurte aussi à certaines sources importantes de résistance. Une certaine incertitude persiste quant aux résultats escomptés de la prévention et quant aux moyens de les mesurer. Le manque de ressources adéquates et durables a des incidences encore plus importantes : on semble croire que la prévention est l'approche la plus économique et la plus rentable, mais il y a peu de signes d'une volonté de développer et de financer la prévention au même titre que les trois autres piliers du système de justice (la police, les tribunaux et les services correctionnels). En dernier lieu, il se pourrait que les vents politiques aient tourné : la crise financière qui sévit actuellement rend tout le monde plus résistant à des changements qui pourraient menacer leurs intérêts et plus prudent en ce qui a trait à l'allocation permanente de ressources considérables à de nouvelles initiatives. En définitive, la prévention de la criminalité figure à l'ordre du jour, mais elle n'occupe pas une place de pouvoir ou d'influence. La promesse que portait la prévention ne s'est pas suffisamment traduite en des initiatives efficaces et durables, et l'avenir pourrait ne pas être aussi rose qu'on le souhaiterait.

Cela s'explique en bonne partie par le fait que nous n'avons toujours pas affronté ni surmonté trois obstacles importants à la mise en œuvre et à la durabilité d'une approche globale et intégrée de prévention de la criminalité et de sécurité communautaire. Les articles et commentaires contenus dans ce numéro traitent tous de ces obstacles d'une façon ou d'une autre.

Un premier obstacle qui se dresse est le *défi de l'imagination*. Le problème ici est lié à notre incapacité de concevoir un langage commun entourant les buts et les indicateurs de succès, ou de recueillir les données nécessaires pour évaluer la nature et l'importance des problèmes, de cibler nos initiatives et d'en

évaluer les incidences. Plusieurs des articles contenus dans ce numéro abordent ce thème. Le texte de Holly Johnson et de Jennifer Fraser met l'accent sur le défaut trop fréquent de tenir compte des différences entre les sexes dans la planification et la mise en œuvre des activités de prévention. Elles avancent qu'il nous faut améliorer notre capacité de composer avec les réalités de la violence faite aux femmes et d'apprécier comment les femmes vivent leur victimisation dans différents contextes sociaux. Elles soutiennent qu'il faut qu'on s'engage à intégrer la dimension genre et de faire en sorte que les besoins et le vécu des femmes soient au cœur de la planification et de la mise en œuvre des activités de prévention.

Trois autres articles s'intéressent au rapport existant entre la violence chez les jeunes et les gangs; ils insistent sur l'importance de situer ces phénomènes dans leur contexte social particulier, de même que dans un système social et structurel plus large. Mélanie Bania se penche sur les répercussions de la désaffiliation sociale et du sentiment d'exclusion; Patrice Corriveau décrit comment les gangs et la violence chez les jeunes sont liés à un désir de protection et d'inclusion ainsi qu'aux efforts déployés par les jeunes pour se forger une identité et un concept de soi positif; quant à Mark Trotten, il examine la crise associée à la violence chez les jeunes autochtones membres de gangs. Il existe un commun dénominateur, en l'occurrence une conviction selon laquelle, pour certains jeunes, l'adhésion à un gang peut être perçue comme une solution à leurs problèmes, alors que la violence pourrait jouer un rôle clé pour rehausser leur prestige et renforcer leur position. Cela sous-entend que même la répression criminelle la plus efficace et des approches concertées visant à agir sur les facteurs de risque sur le plan individuel ne suffiront pas pour s'attaquer au problème de la violence au sein des gangs de jeunes – une approche globale exigerait qu'on se penche sur les origines sociales de ce phénomène. Il n'est pas possible de le faire dans les limites du système de justice pénale ou au moyen de projets à court terme axés sur des individus.

Le prochain obstacle est le *défi de la collaboration*. Dans les faits, il nous faudra concevoir des solutions qui sont aussi complexes que le sont les causes de la criminalité, de la victimisation et de l'insécurité. Aucune organisation, même une organisation aussi bien financée que les piliers du système de justice pénale, n'a le mandat ou les ressources requises pour s'attaquer à cette tâche à elle seule. Il faut travailler en partenariat et la capacité de collaborer constitue la composante de base de la réussite à ce chapitre. Cela dépendra par ricochet de notre capacité d'adopter un langage commun, de parvenir à s'entendre sur les buts et stratégies, et de concevoir une approche commune de l'évaluation et de la reddition de comptes. En outre, pour que les partenariats soient couronnés

de succès, il doit exister des structures de gouvernance et d'administration qui permettent aux participants de s'acquitter de leur tâche de manière efficace et efficiente, et il doit y avoir en place un processus de reddition de comptes permettant de reconnaître le mérite des gens, le cas échéant, et d'attribuer la responsabilité, si les choses ne se déroulent pas comme prévu.

L'article de Julie Pehar et Christine Sévigny ainsi que celui de Myriam Dubé et Raymonde Boisvert portent sur cette question. Pehar et Sévigny décrivent leur expérience liée aux efforts déployés par deux groupes de concertation communautaires en vue d'enchâsser l'intégration de la dimension de genre dans la planification des activités gouvernementales dans la Région de Peel. Quant à Dubé et Boisvert, elles décrivent l'expérience liée à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un protocole interorganismes visant à orienter la collaboration dans la prestation de services à l'intention des femmes victimes de violence et des enfants exposés à la violence conjugale. Les deux articles traitent éloquemment des difficultés de travailler en collaboration ainsi que de certaines des sources de résistance auxquelles on a été confronté en tentant d'aller de l'avant. Essentiellement, il ne s'agit pas d'un travail facile, mais certaines avancées sont possibles.

Le dernier obstacle est l'*obstacle de la mise en œuvre*. Il est généralement convenu que la planification en matière de prévention devrait s'appuyer sur une démarche de résolution de problèmes. Il émerge aussi une appréciation de l'importance de centres de responsabilité pour guider et diriger ce travail et faciliter la collaboration entre tous les participants. Le problème est que la prévention de la criminalité demeure le parent pauvre du système de justice pénale. Tenter de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie globale de prévention et d'en évaluer l'efficacité et l'efficacités, c'est une chose, mais c'est une tout autre chose de tenter de le faire à bon marché.

Heureusement, il existe une somme croissante de connaissances et de leçons tirées des expériences menées ailleurs. Deux des articles dans ce numéro, ceux de Peter Homel et d'Enver Solomon, font le point sur les expériences récentes vécues en Angleterre et au Pays de Galles, en Australie, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis. Les deux auteurs jettent un éclairage sur ce qu'il faut faire et ne pas faire. Ni l'un ni l'autre ne présuperaient qu'un programme peut facilement être transféré d'un endroit à un autre. Toutefois, compte tenu de l'influence que certaines initiatives menées dans ces pays ont pu avoir au Canada (particulièrement celles menées en Angleterre et au Pays de Galles), il faudrait se pencher attentivement sur les leçons qui s'en dégagent et sur les mises en garde qu'ils soulèvent par rapport à l'adoption d'une démarche semblable.

Nous avons tenté d'amorcer une discussion de ce genre en invitant des représentants des ordres de gouvernement fédéral, provincial et territorial, et municipal à réfléchir à ce que les travaux de Homel et Solomon pourraient signifier pour le Canada. Nous avons également demandé à Margaret Shaw du Centre international pour la prévention de la criminalité d'évaluer s'il existe un rapport entre ce travail et les leçons apprises d'autres pays. Leurs réponses ont été provocantes et ont suscité certaines inquiétudes à savoir si le Canada s'en va dans la bonne direction.

En fin de compte, même après plus de vingt années d'attachement et d'engagement à la cause de la prévention, il semble qu'on soit encore loin de tirer profit de la promesse qu'elle porte. Nous espérons que les articles présentés dans ce numéro vont contribuer à alimenter des discussions et des débats publics et inclusifs sur les moyens qui nous permettraient de progresser vers une stratégie de prévention de la criminalité qui soit efficace et responsable. Une telle stratégie se devrait de concentrer nos énergies et nos ressources là où elles seraient le plus nécessaires, de faire en sorte qu'on dispose de ressources adéquates et durables pour assurer que le travail se fait, et d'amener la population à contribuer à la réalisation de cette tâche.

Nous espérons que nous y parviendrons avant que la prévention ne soit définitivement reléguée en marge des politiques et des pratiques sociales et pénales et avant que la promesse qu'elle porte ne soit anéantie par une vague de zèle excessif en faveur des approches réactives envers la criminalité et de la victimisation.